

E 2001 (C) 1/19

*Les délégués du Comité international de la Croix Rouge en Egypte,
Lucien Cramer et Francis Peter,
au Comité international de la Croix Rouge à Genève*

*Copie
R*

Le Caire, 19 décembre 1923

Dès son arrivée au Caire M. Cramer s'est rendu auprès de M. Peter qui l'a mis au courant des démarches entreprises par lui auprès du Croissant Rouge égyptien avec un intérêt agissant dont M. *Cramer* l'a remercié au nom du Comité. Grâce aux efforts de M. Peter, a été organisée pour demain 20 décembre une conférence qui permettra de renseigner la société du Caire et les membres officiels du gouvernement et du Croissant Rouge sur l'organisation du Comité international et ses activités.

Nous avons préparé le terrain en allant rendre visite ensemble à Sabri Pacha, beau-père du roi Fouad et président du Croissant rouge auquel M. Cramer a remis sa lettre d'introduction. Cet Egyptien haut placé et influent nous a reçus avec la plus extrême courtoisie mais il n'a pu nous cacher combien le Croissant Rouge sollicité par le Comité international, il y a de cela plusieurs mois d'adhérer à la



Croix-Rouge et ayant rempli les conditions indiquées avait été peiné de devoir constater que son admission officielle ne pouvait être envisagée pour le moment.

M. Peter ayant estimé utile que nous vissions le roi Fouad nous avons obtenu hier une longue audience au cours de laquelle le souverain nous a répété ce qu'il avait dit en termes plus vifs à M. Peter au cours de l'audience qu'il lui avait accordée lors de son retour d'Europe, en qualité de vice-président des Tribunaux mixtes. Le roi nous a déclaré que lui et ses sujets ont une sympathie marquée pour la Suisse. Il y a été élevé avec une bonne partie de ses amis. Les relations entre les deux pays deviennent de plus en plus fréquentes. Dans ces conditions, le roi qui a été mis au courant des hésitations de notre gouvernement (qui lui ont été révélées par des indiscretions commises dans le courant de l'automne) a peine à concevoir le peu d'empressement mis par la Suisse à le reconnaître.

A ces remarques présentées sous une forme courtoise, nous avons immédiatement répondu que n'étant que les seuls représentants du CICR, que nous trouvant dépourvus de tout caractère politique, il nous était difficile de lui fournir des éclaircissements sur un fait que nous ignorions, que nous supposions cependant que la Suisse n'ayant eu jusqu'ici aucun contact direct avec l'Egypte puisqu'elle ne participait pas individuellement au bénéfice des capitulations et qu'elle ne possédait pas d'agent diplomatique au Caire, la question de la reconnaissance du nouveau gouvernement se heurtait probablement à des difficultés d'ordre technique. Nous avons été très réservés et avons simplement offert au souverain de vous rapporter la conversation que nous avons eue avec lui dans l'espoir que notre Comité qui n'a cependant aucun caractère politique pourrait peut-être contribuer pour sa part à dissiper un malentendu qui nous chagrinerait autant que lui.

Au cours de l'entretien, le roi est revenu à plusieurs reprises sur le fait que les Grandes Puissances l'avaient *spontanément* reconnu. La preuve en était le départ actuel de ses ambassadeurs qui rejoignent leurs postes tant en Angleterre qu'en France et en Italie. Dans ces conditions le silence du gouvernement suisse lui paraissait incompréhensible concernant un pays qui n'a cessé de traiter avec une sympathie effective la colonie suisse et qui envoie ses meilleurs éléments en Suisse pour s'y perfectionner.

Etant donné le tour qu'avait pris le monologue du roi, il ne nous était pas possible d'entrer dans des détails concernant la Croix-Rouge et c'est lui qui à deux reprises nous a déclaré qu'il avait été sollicité par la Ligue d'entrer en relations avec elle. Il n'avait pas pris encore de décision sur la préférence à lui accorder ne pouvant pas croire que le gouvernement suisse continuerait à ne pas le reconnaître, ce qui excluait la reconnaissance de son Croissant Rouge, mais qu'il serait bien obligé d'accepter les ouvertures de la Ligue si la situation pénible créée par l'indifférence de la Suisse à son égard venait à se prolonger.

Le roi nous a dit qu'ayant résolu d'accréditer un consul à Genève, il attachait un grand prix à l'agrément qu'il espérait obtenir du Conseil fédéral, déjà sollicité par son Ministère des Affaires étrangères. Nous avons eu l'impression qu'il est actuellement extrêmement froissé et qu'un refus risquerait d'aggraver en le précisant une situation actuellement encore incertaine, mais de nature, si elle empirait, à nuire très sérieusement aux intérêts considérables des colonies agissantes que nous possédons en Egypte.

Nous nous excusons de quitter le terrain de la Croix-Rouge pour nous aventu-

rer sur celui de la politique qui n'est pas le nôtre, mais le roi ayant fait dévier l'entretien sur ce terrain, il s'y est maintenu jusqu'au bout en nous faisant entendre qu'il considérait les rapports à établir dans l'avenir avec la Croix-Rouge comme entièrement subordonnés à la solution du problème politique qu'il espère très prochaine. Nous ne pouvons donc que vous rapporter une conversation qui témoigne du très vif désappointement du nouveau souverain et remplir notre devoir de citoyens en vous demandant de bien vouloir apprécier, vu l'urgence, si vous n'estimez pas nécessaire de renseigner sans retard le Conseil fédéral *sur les dispositions d'esprit du roi et les conséquences que pourrait entraîner une réponse simplement négative à la demande qu'il aurait adressée au Conseil fédéral relativement à l'installation d'un consul à Genève.* [...]

La gravité pour notre Colonie des déclarations du roi m'a engagé à en toucher deux mots à titre strictement confidentiel à M. Ernest Trembley qui est lui l'agent de liaison entre la colonie et le Conseil fédéral, pour le cas où il estimerait devoir prendre langue avec notre gouvernement, car c'est lui qui reçoit au Caire les instructions des Départements fédéraux. Il va sans dire que M. Trembley a pris l'engagement de ne parler à âme qui vive, sauf au Conseil fédéral, de ce que je lui ai communiqué.¹

1. Pour la suite de cette question, cf. n° 317.